RCS : DRAGUIGNAN
Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01326
Numéro SIREN : 880 105 531
Nom ou dénomination : A D R Conseils et Gestion

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2021 sous le numéro de dépôt 1629

Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

SG/2019 B 01326
A D R Conseils et Gestion
205 CHEMIN DU RAY
83440 FAYENCE

Nos références : SG/2019 B 01326

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination sociale : A D R Conseils et Gestion

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

205 CHEMIN DU RAY
83440 FAYENCE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 880105531 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 15/04/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 14/04/2021, enregistré sous le numéro 2021/1629, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2020

Récépissé délivré le 15/04/2021
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO

TRIBUNAL DE COMMERCE DRAGUIGNAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration consolidée pour le résultat d'ensemble du groupe (art. 223 quinquies), cocher la case ci-contre				Régime réel normal	

Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -	205 CHEMIN DU RAY
SIRET 8 8 0 1 0 5 5 3 1 0 0 0 1 1	83440 FAYENCE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

s entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

ate d'entrée dans le groupe de la société déclarante

ur les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B - ACTIVITE

Activités exercées: CONSEIL POUR LES AFFAIRES ET LA GESTION

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31%: 0

Bénéfice imposable à 28%: 2 943

Déficit

énéfice imposable à 15%: 38 120

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies

assins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Autres dispositifs

ociété d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité rritoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

ecettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée: Nom / NIF

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe: Nom / NIF

G - COMPTABILITE INFORMATISEE

entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON

Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

ous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application e la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. es notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du conseil professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil:
ABINET AGECO CANNES 16 Boulevard Carnot e Durango 6110 LE CANNET Tél: 04.93.45.98.98	Tél:

GA/OMGA / Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

om et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

amen de conformité fiscale (ECF)

Identité du déclarant:

Date: 29/03/2021 Lieu: FAYENCE

Qualité et nom du signataire: PRESIDENT

Signature: MR DA ROS ALAIN

d Quadra

rmulaire obligatoire
rticle 223 du Code général des impots)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2021

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

...INDAYTIONNES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

ontant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
ontant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
ontant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes erposées					d
Montant des distributions tres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
ontant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					h
ontant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					i
ontant des revenus répartis (5)					j
				Total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

m, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8
4 DA ROS ALAIN ASSOCIE PRESIDENT 205 B CHEMIN 33440 FAYENCE	1 000	2020					

...DINES

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	
ntant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
rocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIE

Désignation de l'entreprise SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 205 CHEMIN DU RAY 83440 FAYENCE

Numéro SIRET * 8 8 0 1 0 5 5 3 1 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 0

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122020 Net 3	Exercice N-1 clos le 00000 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	890	070	890	
		Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	43 687	086	43 687	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	44 577	098	44 577	
	Total général (I+II)		110	44 577	112	44 577	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	34 521	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	35 521	
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	250	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 225)	172	8 806	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	9 056	
	Total général (I + II + III)	180	44 577	

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31122020	Exercice N-1 clos le 00000
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		210		
	Production vendue — biens — dont export et livraisons intracommunautaires	209	214		
	Production vendue — services *	215	218	56 808	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	217	222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	56 809	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	917	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	14 829	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244		
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements *		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	0	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	15 746	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	41 063	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300		
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	(VI)		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	6 542	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	34 521	
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	34 521	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	6 542	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	251		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249	998		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986			
	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	Zones de revitalisation rurales (44 quinderies)	138	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981			
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345			
	Investissements outre-mer	344			
	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	41 063	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	41 063	372

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

Néant [X]

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS. 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. arm. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 362
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 979
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DECLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

31/12/202

Détail des Autres Imputations		

ormulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

Néant [x]

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 | Durée en nombre de mois | 1 | 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :			
dont apprentis		376	
dont handicapés		657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		651	
		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
IV- Valeur ajoutée produite	**TOTAL 3**	152	
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024		160		
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Page

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 88010553100001

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

ADRESSE (voie) 205 CHEMIN DU RAY

CODE POSTAL 83440 VILLE FAYENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DA ROS Prénom(s) ALAIN

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 020141 N° Département 06 Commune ANTIBES Pays

Adresse : N° 205 Voie B CHEMIN DU RAY

Code postal 83440 Commune FAYENCE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

205 CHEMIN DU RAY

83440 FAYENCE

DOSSIER DE GESTION

CABINET AGECO CANNES
116 Boulevard Carnot
Le Durango
06110 LE CANNET
04.93.45.98.98

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
Ventes marchandises + Production	56 808	100.00			56 808	
+ Ventes de marchandises						
− Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	56 808	100.00			56 808	
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	56 808	100.00			56 808	
− Matières premières, approvisionnements consommés	917	1.61			917	
− Sous traitance directe	7 000	12.32			7 000	
Marge brute de production	48 891	86.06			48 891	
Marge brute globale	48 891	86.06			48 891	
− Autres achats + charges externes	7 829	13.78			7 829	
Valeur ajoutée	41 062	72.28			41 062	
+ Subventions d'exploitation						
− Impôts, taxes et versements assimilés						
− Salaires du personnel						
− Charges sociales du personnel						
Excédent brut d'exploitation	41 062	72.28			41 062	
+ Autres produits de gestion courante	1				1	
− Autres charges de gestion courante	0				0	
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
− Dotations aux amortissements						
− Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	41 063	72.28			41 063	
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
− Charges financières						
Résultat courant	41 063	72.28			41 063	
+ Produits exceptionnels						
− Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
− Impôt sur les bénéfices	6 542	11.52			6 542	
− Participation des salariés						
Résultat NET	34 521	60.77			34 521	

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2020 12	% CA	Exercice N-1	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	56 808.31	100.00			56 808.31	
PRODUCTION VENDUE	56 808.31	100.00			56 808.31	
70600000 Prestations de services	56 808.31	100.00			56 808.31	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	56 808.31	100.00			56 808.31	
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	916.83	1.61			916.83	
60225000 Fournitures de bureau	916.83	1.61			916.83	
SOUS TRAITANCE DIRECTE	7 000.00	12.32			7 000.00	
60400000 Achats etudes et prestat. serv	7 000.00	12.32			7 000.00	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	48 891.48	86.06			48 891.48	
MARGE BRUTE GLOBALE	48 891.48	86.06			48 891.48	
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	7 829.22	13.78			7 829.22	
61400000 Charges locatives et de coprop	2 400.00	4.22			2 400.00	
61560000 Maintenance	875.14	1.54			875.14	
62270000 Frais d'actes et de contentieu	937.73	1.65			937.73	
62500000 Deplacem. missions et receptio	3 113.26	5.48			3 113.26	
62600000 Frais postaux et de télécomm.	82.30	0.14			82.30	
62610000 Téléphone	238.92	0.42			238.92	
62700000 Services bancaires et assim.	161.87	0.28			161.87	
62810000 Concours divers (cotisations .	20.00	0.04			20.00	
VALEUR AJOUTEE	41 062.26	72.28			41 062.26	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	41 062.26	72.28			41 062.26	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.63				0.63	
75800000 Produits divers gestion couran	0.63	0.00			0.63	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0.13				0.13	
65800000 Charges diverses gestion coura	0.13	0.00			0.13	
RESULTAT D'EXPLOITATION	41 062.76	72.28			41 062.76	
RESULTAT COURANT	41 062.76	72.28			41 062.76	
IMPOT SUR LES BENEFICES	6 542.00	11.52			6 542.00	
69500000 Impots sur les benefices	6 542.00	11.52			6 542.00	
RESULTAT NET	34 520.76	60.77			34 520.76	

ANNEXE

CONVENTION PASSEE ENTRE LA SOCIETE ET L'ASSOCIE UNIQUE

Néant

ADR CONSEILS ET GESTION
Sas au capital de 1 000 euros
Siège social : 205 Chemin du RAY
83440 FAYENCE
RCS DRAGUIGNAN 880 105 531

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Le soussigné Alain DA-ROS associé unique et Président de la société ADR CONSEILS ET GESTION, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2020, l'activité de la Société a été la suivante :

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 56 808 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 euro.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 14 829

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 15 746 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 41 063 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 se solde par un bénéfice de 34521

après paiement d'un impôt société de 6 542

Au 31 mars 2020, le total du bilan de la Société s'est établi à 44 576 euros.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Décembre 2020, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Maintien du nombre de clients suivis

RÉSULTATS - AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice après impôt de 34 520 euros qui recevra l'affectation suivante :

Distribution	34 000 euros
Report à nouveau	520 euros

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des Impôts, il est précisé que s'agissant de la première année d'activité, il n'y a pas eu antérieurement de distribution de dividende

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Néant

Fait à FAYENCE
Le 31 Mars 2021

Alain DA-ROS
Associé unique et Président

ADR CONSEILS ET GESTION
Sas au capital de 1 000 euros
Siège social : 205 Chemin du RAY
83440 FAYENCE
RCS DRAGUIGNAN 880 105 531

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2021

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 s'élevant à 34 520,76 euros de la manière suivante :

Distribution	34 000.°° euros
Report à nouveau	520,76 euros

Certifié conforme
La Gérance

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
15 AVR. 2021
DRAGUIGNAN
Dépôt 2021/1629

ADR CONSEILS ET GESTION
Sas au capital de 1 000 euros
Siège social : 205 Chemin du RAY
83440 FAYENCE
RCS DRAGUIGNAN 880 105 531

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2021

L'an Deux mille Vingt Un
Le 31 Mars
A 10 heures,

Monsieur Alain DA ROS
demeurant 205 Chemin du RAY 83440 FAYENCE

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société SAS ADR CONSEILS ET GESTION

Associé unique et président de la dite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain DA ROS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 , et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide que le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 s'élevant à la somme de 41 063 euros sera après paiement de l'impôt société ,réparti de la manière suivante :

Distribution 34 000 euros - 520,76 reportés à nouveau

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Alain DA ROS